

Madame Samantha CAZEBONNE
Députée représentant les Français
établis hors de France
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP

Paris, le 21 janvier 2019

Objet : Tribune « Faut-il mettre le lobby de la viande au banc des écoles ? »

Madame la Députée,

Vous avez choisi de co-signer, avec l'association Education Ethique Animale, une tribune parue ce 18 janvier dans la presse, dans laquelle vous dénoncez avec force les actions pédagogiques menées par notre interprofession dans les écoles. Vous vous alarmez, notamment, du « malaise juridique » et « déontologique » que créent de telles actions.

A la lecture de cette tribune entièrement fondée sur de fausses allégations, une manipulation de données scientifiques et des propos diffamatoires, nous nous interrogeons : n'y a-t-il pas un « malaise juridique » et un problème déontologique plus importants, lorsqu'une députée de la République associe son nom et sa fonction à une telle proposition ?

Alors que les députés de la majorité ont adopté en octobre dernier une loi sur la « manipulation de l'information », n'est-il pas du devoir d'une élue de montrer l'exemple, en vérifiant la véracité des messages qu'elle relaie dans les médias ?

Car oui, Madame la Députée, quelle que soit la longueur de la liste de sources bibliographiques citées pour donner de fausses allures scientifiques à votre tribune, tant les allégations nutritionnelles que les arguments juridiques que vous apportez sont mensongers.

Sur le plan nutritionnel, parce qu'au regard de votre vision de notre interprofession (pourtant reconnue par l'Union européenne et l'Etat français) et de ses missions (strictement encadrées par la réglementation portant Organisation Commune des Marchés), nous imaginons que vous porterez peu de crédit aux données que nous serions en mesure de vous apporter, nous vous invitons à consulter les résultats de la récente étude du CREDOC (Enquête CCAF 2016) sur les niveaux de consommation de viandes en France, ainsi que les données du GER-MCN ("Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition").

Vous y constaterez que non, il n'y a pas de problème de « sur-consommation de viandes » en France puisque le niveau de consommation moyen des adultes est de 320 grammes par semaine de viande hors volaille. Les organisations de santé publique mondiales et Françaises (OMS, WCRF et Anses) préconisent, elles, de ne pas en dépasser le seuil de 500 grammes hebdomadaire. Vous réaliserez que non, les enfants ne mangent pas « deux fois trop de viande à la cantine » : l'association Française des Diététiciens Nutritionnistes avait elle-même répondu en ce sens à la communication erronée de Greenpeace.

En échangeant avec des professionnels de la santé et de la nutrition, comme nous le faisons en permanence au sein de notre interprofession, vous vous rendrez compte, peut-être, également, de l'absurdité de cette affirmation : « *Les enfants végétariens ont un meilleur état nutritionnel que les enfants omnivores* ».

Sur le plan juridique, également, avez-vous seulement pris connaissance de la nature des animations pédagogiques proposées par INTERBEV – et de la façon dont elles sont mises en œuvre -, avant de les juger incompatibles au Code de l'Éducation Nationale, contraires au devoir d'intégrité et de probité des enseignants... voire même à la laïcité ?

Si vous aviez tenu entre vos mains l'un de ces supports pédagogiques, vous auriez pu constater qu'ils ont été conçus par des enseignants, ont reçu la caution du « Programme National pour l'Alimentation » (PNA) mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que celle du « Programme National Nutrition Santé » initié par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Si vous nous aviez interrogés sur la manière dont nous dispensons ces animations dans les écoles, vous auriez su que nous nous contentions de proposer ces « kits pédagogiques » aux enseignants, qui font ensuite le choix, ou non, de faire appel à ce type d'intervention pour illustrer les volets de leur programme relatifs au rôle de l'élevage, au développement durable et à l'équilibre alimentaire. Et que ce ne sont pas des représentants d'INTERBEV, mais un animateur et une diététicienne libérale qui interviennent auprès des enfants.

Au vu de ces éléments, Madame la Députée, nous nous permettons, en conclusion, cette nouvelle interrogation : le Gouvernement, l'UE et l'ensemble des institutions qui approuvent ces actions menées par notre interprofession doivent-ils, également, selon vous, être taxés d'être des « lobbies de la viande », dangereux pour nos enfants, notre santé, notre environnement ? Ou la signature d'une telle tribune est-elle indigne du mandat qui vous a été confié par les Français ?

Je vous remercie, Madame la Députée, pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette interpellation – dont le ton vif vous permettra, nous l'espérons, d'éprouver le sentiment d'extrême lassitude ressenti par nos professionnels face à la multiplication de telles initiatives - et me tiens à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Députée, l'expression de ma très haute considération.

Le Président :
Dominique LANGLOIS



Copie : Président de l'Assemblée Nationale, Président du groupe LREM, Président de la Commission des Affaires Economiques